

Image not found or type unknown



Licenciement économique & CSP

Par **Rayan06**, le **31/08/2020** à **20:28**

Bonjour,

Je viens d'être licencié économiquement et l'entreprise me propose le contrat de sécurisation professionnel (CSP), or je suis étudiant. Qu'est ce qui serait le plus bénéfique pour moi? Le CSP ou bien la procédure standard avec l'indemnité compensatrice de préavis (qui n'est pas dans le CSP si je comprends bien)?

Merci.

Par **P.M.**, le **31/08/2020** à **20:39**

Bonjour,

Il faudrait déjà connaître votre ancienneté dans l'entreprise et savoir si vous pouvez être indemnisé par Pôle Emploi en pouvant accomplir une recherche intensive d'emploi et êtes libre pour occuper un nouvel emploi...

Par **Rayan06**, le **31/08/2020** à **21:01**

Ah oui, désolé.

J'ai 2 ans et quelques jours (15 j) d'ancienneté dans l'entreprise et suite au dernier avenant que j'ai signé, j'étais en contrat 18 heures à la fin (~1012 euro brut).

Par **P.M.**, le **31/08/2020** à **21:14**

C'est à vous de voir, déjà l'indemnisation n'est pas la même et est immédiate après le délai de réflexion pour le [CSP](#)...

Par **Rayan06**, le **31/08/2020** à **22:17**

J'ai quelque doute concernant le CSP en sachant que j'aurais que le weekend et le jeudi apres-midi de libre durant les études...

Par **P.M.**, le **31/08/2020** à **22:33**

Il faudrait voir avec Pôle Emploi mais de toute façon cela fait peu pour répondre aux convocations de l'organisme...